

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-97
Occupation du domaine public
Rue du Faubourg

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande d'autorisation d'occupation du domaine public en date du 17 avril 2023 de Monsieur Alban LAURIN,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Alban LAURIN est autorisé à mettre en place une benne pour évacuer des gravats au 78 rue du Faubourg le mercredi 17 mai 2023.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront mises à disposition par le service LESRA afin de réserver l'emplacement et mises en place par Monsieur Alban LAURIN qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Alban LAURIN, la gendarmerie, la police municipale, le service LESRA sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.